



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Approbation - Vente de biens réformés

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT, la délibération du 23 mars 2023 délègue au Président une partie des attributions du conseil métropolitain, et notamment de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

La vente des biens réformés de Dijon métropole prend depuis quelques années un essor conséquent avec la prise en charge de cette prestation par un service dédié au sein de la Direction de la Commande Publique et des Moyens Généraux.

Tous types de biens sont susceptibles d'être vendus par le biais notamment de deux intermédiaires : le service des Domaines et la plateforme électronique de courtage aux enchères, Agorastore. Le système de vente aux enchères permet de garantir l'émission de propositions concurrentes d'achat d'un bien et donc de permettre à la collectivité de respecter son obligation de vendre le bien à un prix non inférieur à sa valeur réelle. En outre, les enchères favorisent a priori une meilleure valorisation économique des biens.

Les biens susceptibles d'être vendus sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Véhicules ;
- Matériels de cuisine ;
- Mobiliers de bureau, scolaires ;
- Matériels informatiques ;
- Matériels techniques...

Deux véhicules d'une valeur supérieure à 4 600 € sont sur le point d'être vendus. Il est nécessaire de délibérer pour valider lesdites ventes.

Il s'agit :

- De la vente d'un véhicule pour la somme de 17 200 € par le biais du service des Domaines ;
- D'un autre véhicule pour la somme de 5 300 € par le biais du service des Domaines.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la vente d'un véhicule pour la somme de 17 200 € par le biais du service des Domaines ;
- **d'approuver** la vente d'un autre véhicule pour la somme de 5 300 € par le biais du service des Domaines.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser les produits issus des ventes.

SCRUTIN POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN